

Annexe 1 : Les grandes étapes du processus Pass'Sport

Actions

1	COMMUNIQUER ET MOBILISER <i>Sensibiliser et préparer le déploiement opérationnel</i>	<ul style="list-style-type: none">• Campagne de communication nationale à destination des Français• Mobilisation des acteurs nationaux pour accompagner le déploiement• Structuration du pilotage territorial par les DRAJES et articulation avec les collectivités locales, mobilisation des partenaires• Référencement et information des associations volontaires
2	PREMIER CONTACT <i>Donner une information individualisée</i>	<ul style="list-style-type: none">• Courrier de la CNAF aux familles bénéficiaires• Page d'information dédiée sur site internet du ministère• Centre « ressources » au niveau local
3	ACCUEIL PAR L'ASSOCIATION <i>Accompagner la famille et le jeune dans leur choix</i>	<ul style="list-style-type: none">• Découverte de l'activité sportive à la famille et l'enfant• Contrôle de l'éligibilité• Délivrance de l'adhésion / licence, réduction faite de la valeur du Pass'Sport
4	PAIEMENT DE L'AIDE <i>Contrôler et payer l'aide</i>	<ul style="list-style-type: none">• Demandes d'aides via le « compte Asso »• Contrôle par la DRAJES du respect des critères et versement mensuel des aides aux associations
5	ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE <i>Favoriser l'inscription du jeune dans la durée</i>	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement par la structure du jeune et de ses parents pendant la saison• Mobilisation des étudiants en STAPS volontaires pour des points réguliers avec l'enfant et le club (à expertiser)
6	SUIVI ET EVALUATION <i>Maîtriser le processus et évaluer l'impact</i>	<ul style="list-style-type: none">• Tout au long du processus• Contrôle du respect des critères et versement mensuelle des aides

Annexe 2 : Circuit de mise en paiement

Deux circuits sont proposés :

- **Un paiement direct par les DRAJES aux associations**, sur la base des demandes formulées par ces dernières sur le « compte asso ». Ce schéma peut concerner aussi bien des associations affiliées qu'agrées. Pour optimiser le processus et éviter une trop grande charge de travail pour les DRAJES, il peut être envisagé de fixer un seuil minimum de jeunes accueillis par une structure pour passer par un paiement direct par la DRAJES via le « compte asso ».
- **Un paiement indirect des associations via des tiers payeurs** identifiés par les DRAJES. Dans ce schéma, chaque tiers payeur est responsable du paiement du Pass'Sport aux associations qui lui sont rattachées. Après réception des crédits, il verse le montant des Pass'sport aux associations dont il a la charge.

Les tiers payeurs peuvent être par exemple les comités départementaux, ligues ou comités sportifs régionaux en relation avec les associations affiliées à une fédération sportive et/ou avec les structures relevant de ces fédérations (structures commerciales). Ils possèdent obligatoirement un « compte asso ».

Ces circuits sont mis en place par les D(R)AJES en lien avec les SDJES selon les spécificités des territoires concernés et en concertation avec le mouvement sportif local associé à ces choix.

La structuration des circuits de paiement doit être stabilisée en juin afin de permettre aux tiers payeurs d'organiser leur relation avec leurs structures rattachées.

Une notice précisera en juillet les **modalités d'utilisation du Compte Asso** par les associations et les contrôles qui seront opérés

Il appartiendra aux DRAJES d'effectuer un suivi des flux d'entrée dans le dispositif au fil de l'eau afin d'assurer la gestion fine de l'enveloppe financière allouée.

La DJEPVA, administratrice de Compte-asso, créera le sous-dispositif Pass'Sport sur l'outil. S'agissant de crédits émanant du BOP 219, la D(R)AJES territorialement compétente créera au besoin les « Tiers Chorus bénéficiaires » des structures à partir de leur fiche SIRET pour procéder aux imputations financières.

Annexe 3 : calendrier de mise en œuvre

Avril Mai 2021 :

- Mobilisation des têtes de réseaux nationaux (CNOSF, Fédérations sportives, associations d'élus, DTN, ANS...) par la direction des sports
- Cadrage de la campagne de communication nationale
- Cadrage du rôle des recteurs/DRAJES

Juin – aout 2021 :

- Instruction aux services déconcentrés
- Courrier DS aux fédérations sportives et associations d'élus
- Mise en place de la gouvernance locale par les D(R)AJES (juin)
- Mobilisation par les D(R)AJES des acteurs locaux : collectivités, acteurs sociaux (CCAS), associations, MDPH et MSS
- Identification des tiers payeurs (juin)
- Référencement des associations volontaires (juin/juillet)
- Actions d'information / sensibilisation locales et mobilisation des relais locaux
- Envoi des courriers CNAF aux familles bénéficiaires

Août 2021 :

- Campagne de communication nationale

Août /septembre 2021 :

- Délégation des crédits aux responsables de BOP régionaux

Juillet/ novembre 2021 :

- Suivi des flux physico-financiers

Janvier 2022 - Juin 2022 :

- Evaluation
- Propositions relatives à la reconduction du dispositif